



Municipalité de Montcalm

AVIS PUBLIC

À TOUS LES CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE MONTCALM

LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DÉCEMBRE SE TIENDRA À HUIS CLOS

Étant donné les directives émises par le Gouvernement du Québec pour limiter la propagation de la COVID-19, notamment l'interdiction des rassemblements, un avis est donné que la séance du conseil municipal du 14 décembre sera tenue à huis clos, soit fermée au public et diffusée en direct sur la page Facebook de la municipalité de Montcalm à 20h. La municipalité invite les citoyens à poser leurs questions relativement à ladite séance à l'adresse courriel suivante:

info@municipalite.montcalm.qc.ca

DONNÉ à Montcalm ce 27^e jour de novembre de l'an deux mille vingt.

Michael Doyle
Directeur général / Secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Michael Doyle, directeur général, certifie avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 27 novembre 2020, entre 9h00 et 18h00. En foi de quoi, je donne ce certificat ce 27^e jour de novembre 2020.

Michael Doyle
Directeur général / Secrétaire-trésorier